

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL D'ARTAS**

Envoyé en préfecture le 02/02/2026

Reçu en préfecture le 02/02/2026

Publié le 02/02/2026

ID : 038-213800154-20260128-DEL20260128_01-DE



Délibération n° D 2026-01-28-01

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit janvier, le conseil municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur SIMONDANT Martial, Maire.

Date de la convocation : 21 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 18

Auteur = Martial SIMONDANT – Maire

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de membres présents : 12

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de suffrages exprimés : 14

VOTES :

Contre : 0 Pour : 14 Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire par transmission à la préfecture et affichage

Présents :

SIMONDANT Martial, CHAUVIN Pascal, LAMOURY Michelle, BOUVIER Christian, GUETAT Suzanne, DURAND Grégory, CROUZET Rémy, GREA Pascale, METRAL Evelyne, NATIVEL Isabelle, ROUSSILLON Julien, GALLIFET Bernard,

Absents avec pouvoir :

LECOMTE LEMOINE Brigitte donne pouvoir à METRAL Evelyne
SAUNIER Isabelle donne pouvoir à LAMOURY Michelle

Absents :

GAUTIER Alexandra, GUILLAUD Baptiste, JACQUENOT Stéphane et PIGNARD Laurence.

Finances – Autorisation d'engagement des crédits d'investissement

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-1 et L2121-29,

Vu la délibération n°2025-05-03-03 du 1^{er} mars 2025 portant adoption du budget primitif pour l'exercice 2025,

Considérant qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026,
- **PRECISE** que cette autorisation s'entend pour les montants suivants sur les différentes opérations et chapitres de dépenses d'investissement :

Chap/ art	Libellé	Nouveaux crédits votés en 2025	Montant autorisé avant le vote du BP 2026
204	Subventions d'équipement versées	3 105.00 €	776.25 €
16	Emprunts et dettes assimilés	17 458.04 €	4 364.51 €
041	Opérations patrimoniales	20.00 €	5.00 €

Chap /art	Libellé	Nouveaux crédits votés en 2025	Montant autorisé avant le vote du BP 2026
Op.	Dépenses d'équipement incluses dans des opérations	1 167 676.76€	291 919.19 €
	Opération 101	79 466.98 €	19 866.75 €
	Opération 102	115 538.17 €	28 884.54 €
	Opération 104	43 144.61 €	10 786.15 €
	Opération 110	13 000.00 €	3 250.00 €
	Opération 113	13 000.00 €	3 250.00 €
	Opération 117	284 627.00 €	71 156.75 €
	Opération 118	280 000.00 €	70 000.00 €
	Opération 121	338 900.00 €	84 725.00 €
	TOTAL	1 188 259.80 €	297 064.95 €

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus
 Au registre sont les signatures,
 Pour copie conforme,

Le Maire.
 M. SIMONDANT

La secrétaire de séance
 M. LAMOURY

